



S.N.L.F.  
 Club House  
 Port de Rives  
 74200 THONON-LES-BAINS  
 Téléphone : 04 50 71 07 29  
 email : [snlf.thonon@wanadoo.fr](mailto:snlf.thonon@wanadoo.fr) Web : [www.voilethonon.com](http://www.voilethonon.com)

# Bulletin d'inscription STAGES PRINTEMPS

N° de Facture :

NOM..... PRENOM.....

Adresse permanente.....

Code postal..... VILLE..... Date de naissance :.....

Téléphone : ..... email.....

## ACTIVITES (cocher l'activité choisie)

**Du lundi 9 avril au vendredi 13 avril 2018 : 3 jours : 65€**

**5 jours : 95€**

- Matelots (7 à 11 ans) 13H30 à 16H00  
 Cata Der (11 à 15 ans) 13H30 à 16H00

**Du lundi 16 avril au vendredi 20 avril 2018 : 3 jours : 65€**

**5 jours : 95€**

- Matelots (7 à 11 ans) 13H30 à 16H00  
 Cata Der (11 à 15 ans) 13H30 à 16H00

### DATES :

1/ Du.....Au.....

2/ Du.....Au.....

### Personne à prévenir en cas d'urgence:

Nom : .....

Tél : .....

## AUTORISATION PARENTALE (pour les mineurs) ET CERTIFICATION

Je soussigné(e) .....

- Autorise mon enfant à pratiquer les activités nautiques organisées par la SNLF,
- Autorise, en cas d'urgence, la conduite de cet enfant dans un établissement hospitalier où toute intervention chirurgicale pourra être pratiquée en cas de nécessité et m'engage à en assurer le règlement,
- Déclare prendre connaissance des articles A322-64 à 70 du code du sport et du règlement intérieur, affichés dans l'école (qui me sont remis en main propre sur simple demande) et m'assurer que l'enfant précité fait de même avec mon aide si nécessaire,
- M'engage à déclarer tout traitement et contre-indications médicales,
- Déclare avoir été informé sur les capacités requises pour la pratique de l'activité.
- Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du stagiaire (voir au verso).

Je certifie que ..... est capable :  de s'immerger et de nager 25 mètres (- de 16 ans)  
 de plonger et de nager 50 mètres (+ de 16 ans)

J'atteste avoir pris connaissance de la notice d'information relative au contrat d'assurance lié à la licence FFVoile.

Je reconnais avoir été informé(e) de mon intérêt à souscrire des garanties complémentaires (capitales Invalidité et Décès plus importants), ayant pour but la réparation physique des atteintes à l'intégrité physiques du pratiquant.

J'accepte de souscrire à l'une des formules de garanties complémentaires suivantes :

1/ Prévi-voile                      2/ Prévi-voile + multisupports                      3/ Covalia Voile (idem2+ vie privée)

Je refuse de souscrire à ces garanties complémentaires.

Fait à ....., Le ..... **Signature** (précédée de la mention « Lu et Approuvée »)

Cadre réservé à la SNLF

LICENCE N°..... prise le : .....

## **REGLEMENT INTERIEUR DU STAGIAIRE**

### **Météo**

Seul le Chef de Base (ou en l'absence de celui-ci le RTQ) est habilité à juger de l'opportunité de modifier le déroulement du stage en cas de météo défavorable. Aucun remboursement ne pourra être réclamé en cas de séances à terre pour cause de mauvaise météo.

### **Enseignement**

Les stagiaires doivent se conformer aux consignes et /ou observations du moniteur. Les stagiaires ne doivent en aucun cas partir naviguer seul ou rentrer à terre sans l'accord du moniteur.

Les stagiaires doivent respecter les règles de sécurité dictées par le moniteur en début de stage, à savoir :

- Respecter le périmètre de navigation,
- Ne jamais quitter son embarcation en cas de dessalage,
- Rejoindre son flotteur avant la voile, si celle-ci s'est détachée.

Le port des chaussures est obligatoire. L'attestation de natation faite par les parents est indispensable pour que l'enfant puisse effectuer le stage. En cas de non certification, un test anti panique sera pratiqué lors de la première séance.

### **Equipement**

Le port de la brassière de sécurité et de la combinaison pour les planchistes, est obligatoire pour tous les stagiaires.

### **Matériel**

Les adhérents et stagiaires s'engagent à respecter le matériel et les locaux mis à leur disposition. Le matériel de navigation ne pourra être retiré et rendu qu'en présence du moniteur. Les stagiaires devront ranger le matériel dont ils sont responsables. Les stagiaires doivent signaler toute détérioration de matériel à leur moniteur. L'E.V.F. se réserve le droit de demander une indemnisation en cas de perte ou de casse de matériel dûe à une négligence caractérisée du stagiaire. L'accès à l'atelier et aux locaux technique est interdit.

Nous invitons les usagers à n'introduire les objets de valeurs dans l'école de voile. Le centre décline toute responsabilité. Cependant, certains objets de valeurs tels que les portefeuilles peuvent être confiés à l'accueil de la SNLF.

### **Vie en collectivité**

Les adhérents et stagiaires s'engagent à conserver une attitude correcte envers tout le personnel d'encadrement, les autres stagiaires, les usagers du centre nautique et les usagers du port.

### **Responsabilité**

Les enfants de moins de 12 ans ne sont pas autorisés à quitter l'E.F.V seuls, sauf s'ils sont munis d'une autorisation écrite des parents ou tuteurs légaux. L'E.F.V n'est pas responsable des vols pouvant survenir dans ses murs. En cas d'accident survenu en dehors des séances, L'E.F.V. ne serait pas tenue pour responsable.

### **Droits à l'image**

Les stagiaires et adhérents autorisent la diffusion de photos les représentant dans le cadre de l'activité nautique.

Le non-respect de ce règlement peut entraîner une exclusion temporaire ou définitive, les frais versés resteront acquis à l'E.V.F.

### **ANNULATION – DESISTEMENT**

Toute annulation ou désistement sera accepté au plus tard 7 jours avant le début du stage. Passé cette date, la SNLF conservera 20% du prix du stage ou vous proposera de reporter celui-ci à une autre date.

Une séance annulée sans justificatif ne peut faire l'objet d'aucun rattrapage.

En cas de conditions météorologiques difficiles, la séance sera soit reportée, soit aménagée, ou fera l'objet d'une séance théorique à terre. Aucun dédommagement ne peut être possible. L'absence de vent n'est pas une cause d'annulation.